



## Présence au service de demi-pension à compter du 02 novembre 2020.

publié le 01/11/2020

---

### Descriptif :

A la suite des dernières déclarations du Président de la République et du Premier Ministre, un nouveau protocole sanitaire renforcé s'appliquera au collège à partir de cette rentrée du 02 novembre 2020. Il sera mis en oeuvre au plus tôt le jeudi 5 novembre 2020.

---

Madame, Monsieur,

A la suite des dernières déclarations du Président de la République et du Premier Ministre, un nouveau protocole sanitaire renforcé s'appliquera au collège à partir de cette rentrée du 02 novembre 2020. Il sera mis en oeuvre au plus tôt le jeudi 5 novembre 2020.

Le service de demi-pension sera ouvert dès lundi, mais les conditions de fonctionnement qui nous sont imposées par ce nouveau protocole (limitation du brassage des élèves ) limitent la capacité d'accueil de notre restaurant scolaire.

Aussi, si cela vous est possible en fonction des modalités d'organisation familiales qui sont les vôtres, je vous serais très obligé de bien vouloir de me faire connaître par retour de ce courriel

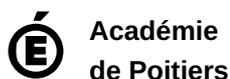
▶ si vous souhaitez que votre enfant reste demi-pensionnaire (DP3 jours ou DP4 jours) comme en ce début d'année scolaire 2020-2021.

▶ si vous souhaitez qu'il devienne externe durant toute la durée d'application du confinement

Ces informations peuvent être directement transmises à cette adresse électronique [int.0171184v@ac-poitiers.fr](mailto:int.0171184v@ac-poitiers.fr)

Nous vous remercions de votre lecture attentive et de votre compréhension.

L'équipe de direction



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.